

**MAIRIE
DE
POUXEUX**



A 20 heures 30

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	18
Absents	1
Votants	19

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 30 janvier 2019 s'est réuni le **jeudi 07 février 2019 à 20h30**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

M. Daniel REMY a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 ^{er} adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 ^{ème} adjoint	X			
4. M. HENRY Alain, 3 ^{ème} adjoint	X			
5. Mme HANS Louissette, 4 ^{ème} adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal	X			
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal	X			
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale		X	Mme HANS Louissette	
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale	X			
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale	X			
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal	X			
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale	X			

La séance est levée à 22 heures 15 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2019/001 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 6 décembre 2018

N° 2019/002 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2019/003 Finances locales – Subventions – 07-05
Demande de subvention DETR 2019 : Vidéoprotection

- N° 2019/004 Finances locales – Subventions – 07-05
Demande de subvention : Réhabilitation d'un ancien appartement communal pour le service périscolaire
- N° 2019/005 Finances locales – Subventions – 07-05
Demande de subvention : Rue haute, Rue du Voyer et Rue de l'Epine Tranche2
- N° 2019/006 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Compétence « contribution au budget du SDIS »
- N° 2019/007 Personnels titulaires et stagiaires de F.P.T – Autres actes 04.01
Remplacements des ATSEM
- N° 2019/008 Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07
Rapport de la CLETC
- N° 2019/009 Fonction publique – Régime indemnitaire – 04 – 05
Attribution de l'IHTS pour les contractuels
- N° 2019/010 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01
Modification d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- N° 2019/011 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine privé – 03-06
Convention de servitude Enedis pour poste de transformation

Délibération n° 2019/001
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 6 décembre 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018.

Délibération n° 2019/002
Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire

a) A signé les marchés suivants :

Accueil périscolaire :

-Mission de maîtrise d'œuvre pour (Cabinet BOUILLON-BOUTHIER) : 10,5% - 29 715€ HT

-Contrôle technique (Apave) : 2 570 € HT

-Coordination SPS (Apave) : 2 851,20€ HT

b) N'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
PERRIN	Monique	A l'Etang		X	C 1286	2018/31
ANTON	Pascal	112 rue de l'Atre	X		AM 187	2018/32
SCI ALICE		109 rue du Voyen	X		AN 288	2018/33
LEROY - PIERRE	Sébastien - Nathalie	157 rue de l'Atre	X		AM 181-AM 183-AD 59	2018/34
SCI ALICE		109 rue du Voyen	X		AN 288	2018/35
BATTU	JACQUELINE	1350 RUE D ARCHES		X	AC 105	2019/01
PERRIN	MONIQUE	6 RUE DE L ETANG	X		C 1300	2019/02
SCI CARECO	COLIN Philippe	123 IMPASSE DE LA GARE	X		AN 394	2019/03

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2019/003

Finances locales – Subventions – 07-05

Demande de subvention DETR 2019 : Vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle le diagnostic du référent de sureté vu dans les questions diverses du Conseil Municipal du 6 décembre 2018

Vu les devis de vidéoprotection

Ce dossier est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation pour les Territoires Ruraux pour « travaux d'implantation de système de vidéoprotection : installation caméras sur voies/bâtiments publics

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SOLLICITE la subvention suivante :

- 40% du montant HT au titre de la DETR

DIT que la Commune autofinancera le solde

S'ENGAGE à financer en totalité cette opération pour le cas où les subventions ne seraient pas accordées.

Délibération n° 2019/004

Finances locales – Subventions – 07-05

Demande de subvention : Réhabilitation d'un ancien appartement communal pour le service périscolaire

Vu la présentation du CAUE du 6 novembre 2018 quant à la réhabilitation de l'ancien appartement de l'école maternelle pour placer le service périscolaire (hors cantine).

Vu la visite des locaux du 22 novembre 2018 par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ainsi que la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP),

Vu la seconde présentation du CAUE du 29 novembre 2018,
Vu l'avis de la Commission Bâtiments,
Vu le projet de maîtrise d'œuvre
Vu la délibération du 6 décembre 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 voix contre, Monsieur Jean-Louis THOMAS et 2 abstentions, Madame Karine COUVAL, et Monsieur Daniel REMY

SOLLICITE la subvention suivante :

- 30% du montant HT à la Région Grand Est au titre du soutien aux investissements des communes rurales,
- le taux maximal à la Région Grand Est dans le cadre de son programme Climaxion en faveur de la transition énergétique
- le taux maximal à la Région Grand Est dans le cadre de son programme pour les zones rurales fragiles

- le taux maximal au Département des Vosges au titre « Création, restructuration et extension de structures d'accueil destinées à la petite enfance, enfance, jeunesse »

Délibération n° 2019/005

Finances locales – Subventions – 07-05

Demande de subvention : Rue haute, Rue du Voyer et Rue de l'Épine - Tranche 2

Monsieur le Maire rappelle les travaux de la Rue Haute adopté par le Conseil Municipal le 18 décembre 2014.

La seconde tranche voirie doit débuter au printemps et s'élève à 594 143,50€ HT.

Ce dossier est susceptible de bénéficier de subventions du Département des Vosges au titre de la voirie communale.

Des subventions sont également possibles au titre des amendes de police et du stationnement dont l'investissement s'élève à 24 954 € HT. (11 340 € HT au titre des amendes de police, 13 614€ HT pour les stationnements)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

SOLLICITE une subvention au taux maximum du montant HT au titre de la voirie communale auprès du Conseil Départemental

SOLLICITE une subvention au taux maximum du montant HT au titre des amendes de police et du stationnement auprès du Conseil Départemental

DIT que la Commune financera le solde grâce à un emprunt

S'ENGAGE à financer en totalité cette opération pour le cas où les subventions ne seraient pas accordées.

Délibération n° 2019/006

Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07

Compétence « contribution au budget du SDIS »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17,
Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération d'Épinal du 10 décembre 2018 relative au transfert de la compétence « contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours »,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DÉCIDE d'approuver le transfert au profit de la Communauté d'Agglomération d'Épinal de la compétence relative à la « contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours »,

D'APPROUVER en conséquence la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Délibération n° 2019/007

Personnels titulaires et stagiaires de F.P.T – Autres actes 04.01

Remplacements des ATSEM

Suite à la demande écrite de la Directrice de l'école maternelle concernant les remplacements des ATSEM,

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 voix contre, Monsieur REMY Daniel et 1 abstention, Madame CHARMY Florence, du fait des remplacements des ATSEM dans les communes voisines et de la gestion du budget

RAPPELLE que dans un souci de continuité du service public, l'ATSEM doit signaler au plus tôt son absence à son supérieur hiérarchique et au directeur de l'école. L'agent précise, dans la journée, la durée de son arrêt maladie et transmet son arrêt de travail dans les 48 heures aux Ressources Humaines.

PRECISE que dans la mesure du possible, le remplacement d'un ATSEM (formation, maladie, congé exceptionnel...) sera effectué à partir du troisième jour d'absence (après deux jours ouvrés en continu d'absence). Le mercredi étant un jour normalement fermé par l'école, il est nécessaire de préciser que ce jour ne compte pas dans le calcul du nombre de jours ouvrés pour les absences.

PRECISE que pendant cette période d'absence, le directeur de l'école et l'équipe enseignante organiseront le travail des ATSEM selon leurs priorités (exemple : priorité aux classes de petites sections ou selon les activités). Le directeur devra veiller à répartir équitablement les tâches des ATSEM.

Délibération n° 2019/008

Institutions et Vie Politique – Intercommunalité – 05-07

Rapport de la CLETC

Vu les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du Code Général des Impôts et notamment celles de l'article 1609 nonies C-IV,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 27 novembre 2018,

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 27 novembre 2018,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DÉCIDE D'APPROUVER le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 27 novembre 2018.

Délibération n° 2019/009
Fonction publique – régime indemnitaire 04-05
Attribution de l'IHTS pour les contractuels

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016/51 en date du 21 juillet 2016 attribuant le versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (heures complémentaires et supplémentaires) aux agents contractuels de la collectivité.

PRECISE que les autres points restent inchangés.

Délibération n° 2019/010
Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01
Modification d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
Modification du tableau des emplois permanents

Vu le recrutement pour le poste Comptabilité/RH,

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE

- de modifier un poste d'adjoint administratif à temps complet en poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2019

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe.

AUTORISE le Maire à signer les arrêtés correspondants.

Délibération n° 2019/011
Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine privé – 03-06
Convention de servitude ENEDIS pour poste de transformation

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la mise en place d'un poste de transformation rue de l'Epine,

Le Conseil Municipal, après délibération,

AUTORISE ENEDIS à implanter un poste de transformation sur la parcelle section AS n°1 conformément à la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent.